

/BA

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-180 du 6 Mai 1988

chargeant le Camarade Philippe AKPO, Ministre des Enseignements Maternel et de Base de l'intérim du Camarade Ousmane BATOKO, Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports pour compter du 4 Mai 1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU le décret N° 88-51 du 26 Janvier 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de Comité Permanent ;

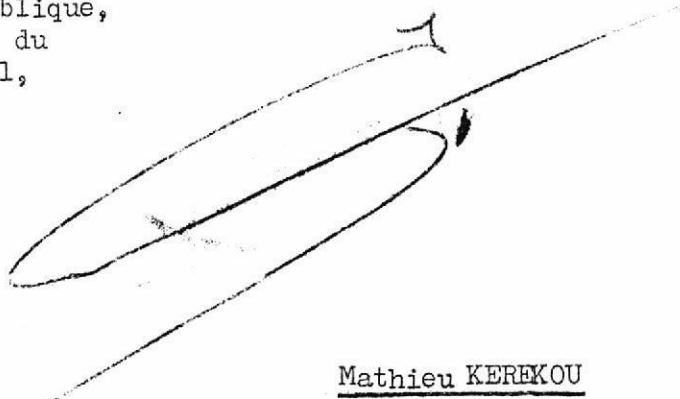
D E C R E T E :

Article 1er..- Pour compter du 4 Mai 1988 le Camarade Philippe AKPO, Ministre des Enseignements Maternel et de Base est chargé de l'intérim du Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports pendant l'absence du Camarade Ousmane BATOKO.

Article 2..- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 6 MAI 1988

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 2 MCJS-MEMB 6
Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 ICE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-Gde Chan. 3
UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-